

DECISION DE NOMINATION

Paris, le 23 juin 2022

Décision nº 2022-207

Le Directeur Général,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 717-1 et D. 717-1 ;

Vu le décret en date du 14 février 2022 portant nomination de Monsieur Laurent CHAMPANEY, en qualité de Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au Journal Officiel de la République Française du 16 février 2022 ;

 ${\it Vu}$ le décret n°2012-1223 du 2 novembre 2012 modifié relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;

Décide :

<u>Article unique</u>: A compter du 22 août 2022, Madame DAVY née CRESTIA Catherine, professeur des universités classe normale, est nommée Directrice du campus d'Angers de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers. Elle est placée sous l'autorité de la Direction.

Le Directeur Général,

Pour le Directeur Général et par délégation Le Directeur Général Adjoint en charge des Réssources et du Pilotage

Bertrand ABRAHAM